



## Procès-verbal n°20 Législature 2021-2026

### Séance du Conseil communal

Lundi 11 novembre 2024, 19h30, Hôtel de Ville

**Présidence** : Mme Joëlle Vullioud

**Vice-présidence** : Mme Anne Descuves

**Secrétaire** : Mme Françoise Messer

**Scrutateurs** : Mme Marylaure Sirna et M. Fritz Dennler

Séance transmise sur ValTV

#### Appel nominal

Membres présent/e/s : 48 puis 49 après le point 3.

Excusé.e.s: Ferrari Marc, Flade Ansgara, Guignard Nicolas, Lavanchy Raymond, Rithner Damien, Rochat Céline, Rochat Danick, Tewelde Ermias, Vaney Christophe.

Absent.e.s : Pittet-Amstutz Christelle, Savoy Lionel.

#### ORDRE DU JOUR

1. **Approbation de l'ordre du jour**
2. **Approbation du procès-verbal de la séance du 30 septembre 2024**
3. **Assermentation**
4. **Communications de la Présidente**
5. **Communications de la Municipalité**
6. **Élection d'un.e représentant.e RV à la Caisse de secours G.-H. Piguet**
7. **Rapport-Préavis 15/2024 – Réponse à la motion « Pour une politique d'intégration des personnes de nationalité étrangère et des migrant.e.s au Chenit »**
8. **Préavis 16/2024 – Aménagement carrefour Grand-Rue - Partenariat public privé**
9. **Divers et propositions individuelles**

#### 1. Approbation de l'ordre du jour

Approuvé à l'unanimité.

#### 2. Approbation du procès-verbal de la séance du 30 septembre 2024

Le procès-verbal du 30 septembre 2024 est approuvé à l'unanimité avec remerciements à la secrétaire.

#### 3. Assermentation

Puisque que le groupe RV a épuisé la liste des viennent-ensuite et en accord avec l'article 84, alinéa 4 de la loi sur l'exercice des droits politiques, un candidat éligible est proposé par le groupe. La candidature proposée a obtenu le soutien d'au moins 6 personnes. Cette candidature est donc valable. Au vu de ce qui précède, le Bureau électoral proclame M. Nicolas Etienne élu pour le groupe RV.

Mme la Présidente procède à son assermentation, le nombre de membres présent.e.s est donc de 49.

#### 4. Communications de la Présidente

- Madame la Présidente demande aux membres du Conseil qui prennent la parole de se tourner perpendiculairement à l'assemblée pour poser leurs questions afin que les personnes qui sont assises derrière elles les entendent aussi.
- Pour des raisons d'économie, la Municipalité a décidé de ne plus imprimer de manière systématique les cahiers du budget et des comptes. Toutefois, pour les personnes qui le demandent à la secrétaire du Conseil, le document leur sera envoyé.
- Mme la Présidente annonce les dates des séances du Conseil communal pour l'année 2025 : Les lundis 17 mars, 12 mai, 23 juin, 29 septembre, 3 novembre et 8 décembre.

#### 5. Communications de la Municipalité

M. le Syndic lit les communications municipales qui sont en annexe de ce PV.

#### 6. Election d'un.e représentant.e RV à la Caisse de secours de G.-H. Piguet

M. Gery propose la candidature de M. Fabrice Piazzini, il n'y a pas d'autre candidature. L'assemblée approuve l'élection tacite de M. Fabrice Piazzini.

#### 7. Rapport - Préavis 15/2024

##### Réponse à la motion « Pour une politique d'intégration des personnes de nationalité étrangère et des migrant.e.s au Chenit »

M. Stéphane Reymond, rapporteur de la commission Adhoc, est invité à monter à la tribune afin de lire son rapport qui propose d'accepter les conclusions telles que présentées.

M. Claude Reymond cite différentes actions qui existent en faveur des migrant.e.s (EVAM, PasserElle, l'Administration communale, les églises, le guichet de proximité, la prochaine fête culturelle, les cours cantonaux pour la naturalisation). Il est d'avis que la création de la commission consultative Suisses-Immigrés (CCSI) n'est pas urgente, en particulier dans le contexte de la future fusion et parce que les deux autres communes n'y seront pas membres. Cette commission leur sera donc imposée au 1<sup>er</sup> janvier 2027.

Mme Raffaella Cantone Meylan, Municipale, précise que l'EVAM ne s'occupe que des migrant.e.s mais pas des communautés étrangères dans leur ensemble. Ce projet de commission est discuté depuis deux ans aussi avec les deux autres municipalités qui ont renoncé à en être membres pour des raisons financières mais elles approuvent la création de cette commission. Les églises par exemple ne sont pas des intermédiaires entre les communautés étrangères et les autorités. Cette commission est un outil qui permet de prendre conscience des difficultés que les personnes étrangères peuvent rencontrer, même en vivant ici depuis plusieurs années.

M. Reynold Keusen, propose d'ajouter Arc-en ciel qui fait partie de la Fondation d'aide familiale de la Vallée de Joux et qui accueille les mamans et leurs jeunes enfants le mardi matin dans les locaux de Bonport 1. Il propose aussi que la commission tienne compte des frontaliers qui passent 1/3 de leur journée chez nous.

Mme Fabia Meylan, membre de la commission, témoigne de son parcours d'intégration favorisé par des cours de français intensifs et une bonne accessibilité aux informations sur la vie locale et associative à Genève, alors qu'elle arrivait du Brésil en 1998. Elle félicite la Municipalité et Mme Cantone Meylan pour leur travail et en particulier la création de la CCSI qui sera une bonne base pour une vraie politique d'intégration.

M. Didier Vaucher, en référence au refus des deux autres communes à participer à cette commission, demande ce que cette commission coûtera à la commune du Chenit. Mme Raffaella Cantone Meylan informe que le coût est évalué à CHF 3'000.-

La parole n'est plus demandée, Mme la Présidente soumet la conclusion au vote qui est acceptée à l'unanimité.

1. Décide d'approuver la réponse de la Municipalité à la motion «Pour une politique d'intégration des personnes de nationalité étrangère et des migrant.e.s au Chenit»

Oui 42                  Non 4                  Abstentions 2

### 8. Préavis 16/2024 – Aménagement carrefour Grand-Rue Partenariat public-privé

M. Olivier Géry, rapporteur de la commission Adhoc, est invité à monter à la tribune afin de lire le rapport qui propose d'accepter les conclusions telles que présentées.

M. Pierre-Olivier Capt, remplaçant de M. Nicolas Guignard rapporteur de la commission des finances, est invité à monter à la tribune afin de lire le rapport qui propose d'accepter les conclusions telles que présentées.

Mme Solène Liengme annonce qu'étant concernée professionnellement par ce préavis, elle se récusé pour le vote conformément à l'art. 53 du règlement du Conseil.

Mme Paulette Reymond suggère qu'un sens unique soit prévu par la Rue de la Gare puis montée par la Rue Neuve par exemple, car le carrefour de la Rue Neuve est difficile aux heures de pointe.

M. le Syndic confirme que le but est d'améliorer la fluidité du trafic et que l'étude de mobilité douce sera prise en compte en plus de l'étude spécifique du quartier Sentier-Ouest.

M. Julien Matthey demande si la Municipalité avait connaissance de ce projet de vente lors de la réflexion au sujet de la boucherie car il aurait été intéressant d'acheter et d'investir dans un bâtiment communal plutôt que dans un bâtiment appartenant à un privé.

M. le Syndic informe que la Municipalité n'a connaissance de ce projet que depuis 6 mois, il ajoute qu'il n'est pas certain que la Municipalité ait opté pour l'achat du bâtiment de la Route Neuve car cela aurait représenté un investissement beaucoup plus conséquent.

La parole n'est plus demandée, Mme la Présidente soumet les 2 conclusions au vote :

1. Autorise la Municipalité à financer l'étude de faisabilité à hauteur de CHF 15'000.-

Oui 46                  Non 0                  Abstentions 1

2. Autorise la Municipalité à participer à l'achat par un tiers des parcelles RF 1265 et 1267 à hauteur de CHF 200'000.-

Oui 40                  Non 1                  Abstentions 6

### 9. Divers et propositions individuelles

- M. Didier Vaucher a 3 remarques :

- 1) La Municipalité entreprend-elle des démarches dans le but de s'assurer que la Poste du Sentier ne sera pas fermée. M. le Syndic confirme que la pérennité de la filiale postale du Sentier est assurée.
- 2) Il a constaté des travaux à la déchetterie et il aimerait savoir à partir de quel budget ils sont financés. M. le Syndic informe qu'une communication est prévue. Afin d'améliorer la qualité du tri des déchets il a fallu augmenter la surveillance, d'où la fermeture du site de la Poissine par un grillage en supplément de la surveillance vidéo. Ces travaux sont financés par le budget de fonctionnement de la déchetterie.
- 3) Il exprime son mécontentement par rapport à la gestion de la circulation lors des travaux dans la commune. M. Michel Vuilloud reconnaît qu'il y a eu des collusions de dates, en partie dues aux intempéries, entre différents travaux et en particulier à cause de fouilles de Swisscom restées ouvertes plus longtemps que prévu.

- M. Pierre-Olivier Capt, invite la Municipalité à s’assurer que les projets régionaux soient validés par les 3 municipalités. Mme Raffaella Cantone Meylan rappelle que le projet de la CCSI a été construit en commun. M. le Syndic informe que désormais chaque préavis de chaque municipalité sera transmis à tous les municipaux de la Vallée et qu’en cas de discussions nécessaires, des séances intermunicipalités seront convoquées.
- M. Pascal Conza relate que l’on sent parfois des relents de fumée de plastiques alors que c’est très toxique. Il propose qu’il y ait une action d’information à ce sujet. M. le Syndic prend note.
- Mme Nathalie Blondel évoque le fait qu’il est difficile pour les automobilistes de comprendre la signalisation actuelle du carrefour près de Jaeger-Lecoultre. M. Michel Vuilloud explique que la DGMR exige désormais une étude avant de créer un rond-point ; la Municipalité a donc dû revenir à la configuration précédente en patte d’oie (après la mise à l’essai d’un rond-point provisoire) et qu’il manque effectivement en ce moment des lignes de marquage qui seront peintes très prochainement.
- Mme Béatrice Kunz informe qu’il y a un tronçon de mobilité douce non éclairé entre la gare de Chez-le-Maître et les Bluets. M. le Syndic informe que c’est de la responsabilité du Village et que la demande sera transmise. M. Stéphane Reymond soutient cette demande, d’autant qu’il avait déjà évoqué ce problème l’année passée pour toute la distance de la voie mobilité douce mais sans constater d’amélioration.
- M. Bounouar Benmenni, cosignataire de la motion de 2010 « Pour une politique d’intégration des personnes de nationalité étrangère et des migrant.e.s au Chenit » remercie Mme Fabia Meylan et les municipalités qui ont œuvré pour la réponse apportée aujourd’hui.

La parole n’est plus demandée.

Mme la Présidente remercie l’assemblée pour le bon déroulement de cette séance, elle rappelle la prochaine séance qui aura lieu le 9 décembre prochain et qui sera suivie du traditionnel souper vacherin.

La séance est levée à 20h45.

Joëlle Vulloud

Françoise Messer

Présidente

Secrétaire

Annexes :

- Communications municipales
- Rapport de la commission Ad ’hoc – Rapport - Préavis 15.2024
- Rapport de la commission Ad ’hoc – Préavis 16.2024
- Rapport de la commission des finances – Préavis 16.2024